

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA Municipalité de Sainte-Justine tenue le 16e jour du mois de novembre 2017 à 19 h 30 à la Mairie de Sainte-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Audrey Bédard  
Linda Gosselin  
Les conseillers : Marcel Tanguay  
André Ferland  
Réjean Labonté  
Mario Chiasson  
Le maire : Christian Chabot

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Refinancement d'emprunt.
3. Responsabilités des membres du conseil.
4. Régie incendie.
5. Code d'éthique et de déontologie.
6. Limite de vitesse.
7. Profil financier 2017.
8. Social des fêtes et cartes de Noël.
9. Salaires et budget 2018.
10. Questions diverses.
11. Levée de l'assemblée.

1A-11-17

Il est proposé par André Ferland  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :

- Usine de filtration
- Éco-centre

ADOPTÉE

### **2. Refinancement d'emprunt :**

2A-11-17

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 220 900 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
81-07	220 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 81-07, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TANGUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018.</b>	<b>19 700 \$</b>	
<b>2019.</b>	<b>20 100 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>20 700 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>21 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>21 800 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022.</b>	<b>117 400 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 81-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

3A-11-17

Date d'ouverture :	16 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9550 %
Montant :	220 900 \$	Date d'émission :	22 novembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2017, au montant de 220 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

19 700 \$	2,95500 %	2018
20 100 \$	2,95500 %	2019
20 700 \$	2,95500 %	2020
21 200 \$	2,95500 %	2021
139 200 \$	2,95500 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,95500 %

## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 700 \$	2,00000 %	2018
20 100 \$	2,10000 %	2019
20 700 \$	2,30000 %	2020
21 200 \$	2,50000 %	2021
139 200 \$	2,70000 %	2022

Prix : 98,00500

Coût réel : 3,13651 %

## 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

19 700 \$	3,15000 %	2018
20 100 \$	3,15000 %	2019
20 700 \$	3,15000 %	2020
21 200 \$	3,15000 %	2021
139 200 \$	3,15000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,15000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS est la plus avantageuse;

### **IL EST PROPOSÉ PAR MARIO CHIASSEON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2017 au montant de 220 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 81-07. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

### **3. Responsabilités des membres du conseil :**

4A-11-17

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine convient de n'effectuer aucun changement aux responsabilités des membres du conseil municipal et nomme les membres du conseil aux postes suivants :

Christian Chabot : Maire, Comité consultatif d'urbanisme, MRC des Etchemins, Comité santé et sécurité au travail, Sécurité civile, Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles et Motel industriel (Fonds d'investissement), substitut Régie inter des incendies du secteur Est des Etchemins.

Marcel Tanguay: Œuvre des loisirs, immeubles, Comité santé et sécurité au travail.

André Ferland: Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Sécurité incendie, Régie inter des déchets de CJLLR et Régie inter des

Etchemins, Régie inter des incendies du secteur Est des Etchemins.

Audrey Bédard: Mairesse suppléante, substitut à la MRC des Etchemins, Motel industriel (Fonds d'Investissement), Comité consultatif d'urbanisme et Bibliothèque Roch-Carrier.

Réjean Labonté: Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles et substitut régie intermunicipale des Etchemins et Régie inter CJLLR.

Mario Chiasson: Comité consultatif d'urbanisme, Motel industriel (Fonds d'Investissement), Comité Fondation Rues Principales et Sécurité civile.

Linda Gosselin: Œuvre des loisirs, Office municipal d'habitation, Comité culturel et Immeubles.

ADOPTÉE

5A-11-17

Il est proposé par Audrey Bédard,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme monsieur André Ferland à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Justine au sein de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins et de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR;

Que ledit Conseil municipal nomme également monsieur Réjean Labonté à titre de substitut à monsieur Ferland au sein de ces régies intermunicipales.

ADOPTÉE

6A-11-17

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme madame Audrey Bédard à titre de substitut à monsieur le maire Christian Chabot lors des réunions du conseil des maires de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

#### **4. Régie incendie :**

Le conseil municipal prend connaissance du règlement de régie interne de la nouvelle régie des incendies. Le directeur général informe également le conseil sur le dossier des assurances de cette régie.

#### **5. Code d'Éthique et de déontologie :**

##### **Avis de motion**

Je soussigné, Marcel Tanguay, conseiller donne avis par la présente que je soumettrai un projet visant à adopter le code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux.

---

**Marcel Tanguay**

7A-11-17

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la présentation du projet de règlement visant à adopter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

## **6. Limite de vitesse :**

Le conseil municipal est informé que suite à l'étude de MTQ relativement à la demande de réduction de la vitesse à 50 km/h sur le secteur urbain de la route 204, le ministère des Transports refuse cette demande de réduction de vitesse. Pour les représentations de ce ministère, la réduction de la vitesse sur ce tronçon serait problématique puisque les relevés de vitesse révèlent que la vitesse de circulation libre fluide est de 83 km/h et qu'elle représenterait un écart de plus de 25 km/h avec la limite de vitesse demandée de 50km/h.

De plus, le MTQ tient également compte que les accotements sont larges et qu'il n'y a pas de trottoir dans ce secteur. Compte tenu de ces éléments, le modèle sélectif de vitesse retenu par le ministère est donc de 70 km/h.

Cependant, le ministère effectuera des démarches auprès d'un propriétaire près de la rue Royer afin d'améliorer la visibilité dans ce secteur.

De plus, le dossier du réaménagement de l'entrée de la rue Langevin et de l'ajout d'une 3<sup>e</sup> voie sera réévalué ainsi que celui du réaménagement de l'entrée Est.

## **7. Profil financier 2017 :**

Le profil financier préparé par le MAMOT est remis aux membres du conseil.

## **8. Social des fêtes et cartes de Noël :**

La carte de Noël sera préparée avec une photo du conseil municipal.

Pour le social des fêtes, une invitation sera adressée aux pompiers et il aurait probablement lieu le 12 janvier 2018.

## **9. Salaire et budget 2018 :**

8A-11-17

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE de façon générale, le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser une augmentation de 2% aux employés municipaux à l'exception des ajustements salariaux accordés à ses 2 nouveaux employés, Josée Rochefort et Jean-Philippe Chabot.

ADOPTÉE

## **10. Questions diverses :**

### **10.1 Usine de filtration**

9A-11-17

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par la compagnie Magnor pour la vérification des systèmes de traitement de l'eau potable à l'usine de filtration et ce, pour la somme de 2 229,90\$ plus taxes.

ADOPTÉE

### **10.2 Éco-centre**

10A-11-17

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre faite par Yvan Deblois de Services sanitaires D.F. de Beauce pour la location et le transport des conteneurs de l'Éco-centre, sans augmentation des tarifs actuels et pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

**11. Levée de l'assemblée :**

11A-11-17

Il est proposé par André Ferland

QUE la séance soit levée à 21h35.

ADOPTÉE

S/ \_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

S/ \_\_\_\_\_

PRÉSIDENT